INFORMATION SUR LES LISTES ROUGES RÉGIONALES DES ESPÈCES MENACÉES

- par NATURE ISÈRE

En sept ans, 130 LISTES ROUGES REGIONALES des espèces menacées ont vu le jour dans les régions françaises, s'intéressant à de nombreux groupes d'animaux, de plantes ou de champignons.

Réalisés à l'échelle des régions administratives, tous ces inventaires ont été menés selon une **méthodologie commune** *(https://www.nature-isere.fr/node/878)* [1], sur la base des critères

internationaux de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

En articulation avec les résultats de la liste rouge nationale, ces listes constituent des outils de connaissances essentiels, fournissant une vision plus fine des enjeux pour la biodiversité à l'échelle des régions, afin d'orienter les politiques et les stratégies de conservation de la nature.

Le Comité français de l'UICN a accompagné leur réalisation et a apporté pour chacune une labellisation de la méthodologie et de la démarche appliquées.

Le panorama des résultats fait apparaître un niveau général de menace marqué, dans tous les groupes d'espèces et toutes les régions, à des degrés variables. Les libellules sont menacées à hauteur de 11 à 31 %, les mammifères de 12 à 24 % et la flore vasculaire de 9 à 29 % selon les territoires. Figurant en première ligne, les oiseaux nicheurs sont menacés pour 26 à 44 % d'entre eux suivant les régions.

Toutes ces listes rouges sont l'œuvre d'acteurs régionaux (associations de protection de la nature, sociétés naturalistes, observatoires de la biodiversité, conservatoires d'espaces naturels ou conservatoires botaniques) menées le plus souvent en coordination avec les services déconcentrés de l'État et des Régions.

A ce jour, chacune des vingt-deux anciennes régions administratives dispose d'au moins une liste rouge labellisée ou en cours de labellisation, et certaines régions en ont développé jusqu'à une dizaine.

Listes rouges régionales labellisées :

Rhône-Alpes

- Chauves-souris
- Reptiles et amphibiens
- Papillons de jour (rhopalocères) et zygènes
- Criquets, sauterelles et grillons (orthoptères)
- Libellules et demoiselles (odonates)
- Flore vasculaire

LIENS

- **Pour en savoir plus sur les listes rouges régionales sur le site de l'UICN** *(http://uicn.fr/listes-rouges-regionales/)* [2]
- **Voir les listes rouges régionales sur le site de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes** *(http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-listes-rouges-regionales-r2662.html)* [3]